

UNE ANALYSE POLITIQUE DE LA COMMISSION JUNCKER : UNE NOUVELLE DYNAMIQUE EST-ELLE NEE ?

LA DEMOCRATIE EUROPEENNE ET LE CYCLE ELECTORAL 2014 (I)

Par Pénélope Debreu*

Le 27 novembre 2014

Synthèse

Beaucoup a déjà été dit sur l'entrée en fonction de la nouvelle Commission européenne dirigée par Jean-Claude Juncker¹. L'analyse de la mise en place de cette nouvelle Commission montre qu'au-delà des progrès que constituent une certaine légitimation par les urnes et une nette volonté de politisation, la composition de la Commission s'inscrit dans une grande continuité : les dispositifs institutionnels producteurs de décalages politiques et démographiques par rapport à la réalité européenne demeurent, le programme politique d'une Commission essentiellement de droite reste axé sur l'ajustement économique et monétaire, en dépit d'inflexions intéressantes.

Les sociaux-démocrates français et européens devront en tirer rapidement les leçons appropriées s'ils souhaitent influencer efficacement l'agenda politique de cette Commission et, à plus long terme, faire évoluer les rapports de force politiques dans les trois grandes institutions européennes, dans lesquelles ils sont minoritaires. Pour l'avenir, il est souhaitable de faire des propositions de parlementarisation de la désignation de la Commission européenne.

* Pénélope Debreu est un pseudonyme.

¹ Fondation Robert Schuman – Question d'Europe n°330 (<http://www.robert-schuman.eu/fr/questions-d-europe/0330-la-commission-juncker-le-retour-du-politique>)

Center for European Reform (<http://www.cer.org.uk/publications/archive/bulletin-article/2014/juncker-and-his-college-unexpected-reformer>)

Notre Europe (<http://www.notre-europe.eu/011-20417-La-Commission-Juncker-quels-equilibres-partisans.html>)

1 - UNE NOUVELLE ENERGIE DANS LE PROCESSUS ET DES PREMIERS PAS INTERESSANTS

La mise en place de la Commission Juncker marque un tournant dans la formation de l'exécutif européen, tant dans le profil donné à ce nouveau collègue que dans les discours et messages envoyés par son Président tout au long du processus qui a conduit des élections européennes au vote d'investiture du collègue.

Les règles de désignation de la Commission européenne

Le rôle, la composition et la désignation de la Commission européenne sont régis par les articles 17 et 18 du Traité de l'Union européenne et les articles 244 à 250 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne, en d'autres termes, le traité de Lisbonne.

Le traité de Lisbonne réaffirme les fonctions essentielles de la Commission concernant son droit d'initiative, ses fonctions exécutives, de contrôle et de représentation. Dans la continuité des précédents traités, il renforce le rôle et les pouvoirs du président.

La composition : La Commission est composée d'un Commissaire par État membre. A partir de 2014, le traité de Lisbonne prévoyait que la Commission serait composée d'un nombre inférieur (deux tiers du nombre d'Etats membres), ses membres étant choisis sur la base d'une rotation égalitaire dont les modalités devaient être arrêtées par le Conseil européen. Cependant, le Conseil européen, statuant à l'unanimité, peut décider de modifier le nombre de commissaires. Cette option a été utilisée dès 2008, puisque pour faciliter l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne après le vote de ratification négatif de l'Irlande, le Conseil européen a décidé de continuer à appliquer la règle d'un ressortissant par État membre au-delà de 2014.

La procédure de nomination : Le président de la Commission est désigné par le Conseil européen, statuant à la majorité qualifiée, qui doit ensuite être élu par le Parlement européen. Le traité de Lisbonne innove en introduisant un lien direct entre les résultats des élections au Parlement européen et le choix du candidat à la présidence de la Commission. Le Conseil, d'un commun accord avec le président élu, adopte ensuite, sur proposition de chaque Etat membre, la liste des personnalités qu'il propose de nommer membres de la Commission. Le Parlement européen investit le collège de Commissaires dans son entier, après avoir procédé à des auditions de chaque candidat.

Le rôle du Président : Il définit les orientations politiques du collège et décide de l'organisation interne de la Commission en attribuant les tâches aux différents Commissaires. Il nomme les vice-présidents, à l'exception du haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité qui est nommé par le Conseil européen. Depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, il peut également obliger un Commissaire à quitter ses fonctions sans devoir demander l'approbation du collège.

- Un président sorti des urnes

Il faut porter au crédit du Parti Socialiste Européen (PSE) d'avoir été le premier parti européen à mettre en place un programme commun et un processus de désignation d'un candidat commun pour la présidence de la Commission. Le Parti Populaire Européen (PPE) a été longtemps hésitant à s'accorder sur un nom, tant il était tributaire des réticences de sa composante principale, la CDU de Mme Merkel. *In fine*, tous les partis représentés au Parlement européen se sont entendus sur le principe que le Président de la Commission devrait être le candidat du parti arrivé en tête aux élections².

Le vrai progrès est qu'une fois accepté ce principe, les chefs d'Etat et de gouvernement n'ont pu revenir en arrière, alors que l'on pouvait s'interroger sur les critères qui allaient présider au choix du Président de la Commission, ne serait-ce qu'en référence à l'histoire ou aux processus de désignation à d'autres postes européens ou internationaux importants en 2014³. La force du lien avec les résultats des élections européennes, inscrit dans le Traité, l'a emporté : le Conseil européen se devait de s'entendre sur la personnalité de M. Juncker.

De façon significative, si M. Cameron a tenté d'imposer son veto, les chefs d'Etat et de gouvernement s'en sont tenus à leur engagement respectif au sein de leur parti européen d'appartenance. Le vote à la majorité qualifiée au sein du Conseil européen a fait le reste pour isoler le Royaume-Uni.

Ce fait marque à lui seul un tournant. Pour la première fois dans l'histoire de l'intégration européenne, le choix du Président de la Commission n'est pas le seul résultat d'un marchandage – souvent *à minima* dans les dernières années – entre les Etats membres. Il est l'émanation – même indirecte – du vote des citoyens européens. On ne peut que se féliciter de cette évolution, quelle que soit la famille politique à laquelle le processus bénéficie. Si l'on ajoute à cela qu'un tiers des Commissaires désignés (9 sur 28) étaient candidats aux élections européennes, il n'est plus possible de dire que la Commission européenne n'est pas légitimée démocratiquement.

- Des Commissaires expérimentés et un Collège très politique

Le nouveau collège de Commissaires est le plus politiquement expérimenté qu'ait connu la Commission européenne. Pour dix-neuf d'entre eux, ses membres ont été ministres, dont neuf Premiers ministres (à commencer par son Président) ou vice-Premiers ministres, et pour huit autres, ils ont été députés européens. Sept Commissaires sortants sont en outre renouvelés. Certains possèdent une grande expérience des relations extérieures (quatre anciens Ministres des Affaires étrangères, sept Commissaires sortants) et tous sont dotés d'un solide bagage économique et financier, plusieurs Commissaires ayant exercé la fonction de ministre de l'économie ou des finances.

² Les tête de file étant : Jean-Claude Juncker pour le PPE, Martin Schulz pour le PSE, Guy Verhofstadt pour ALDE, Alexis Tsipras pour la Gauche Européenne, Ska Keller pour les Verts.

³ Etaient également en discussion la désignation du Président du Conseil européen, en remplacement d'Herman Van Rompuy, et celle à venir du Président de l'Eurogroupe. Voir par exemple Yves Bertoncini, « Qui présidera la Commission ? Un questionnaire à choix multiples » (<http://www.notre-europe.eu/media/presidentcommission-bertoncini-chopin-ne-ijd-frs-juin14.pdf?pdf=ok>)

On ne peut donc pas dire que la Commission européenne est dirigée par de simples technocrates. En proposant de telles personnalités, les Etats membres ont, en creux, reconnu le besoin d'une Union européenne – et donc d'une Commission – plus politique. Les Etats Membres qui ont envoyé une personnalité politique nationale de premier plan se sont vus « récompensés » par un poste de vice-présidence (les trois anciens Premiers ministres⁴ sont vice-présidents), de même que deux des anciens ministres des Affaires étrangères⁵. L'expérience européenne a également été reconnue, puisque les Commissaires sortants reçoivent des postes de vice-présidents⁶ ou des portefeuilles à forte compétence communautaire et dimension politique⁷.

Par ailleurs, les personnalités issues des pays ayant mené des réformes structurelles accaparent les postes économiques et les postes de vice-présidents⁸. Le signal de l'ancien président de l'Eurogroupe est clair: faites des réformes en ligne avec les objectifs de l'Union économique et monétaire, et vous serez crédibles, et obtiendrez donc des postes d'influence à Bruxelles. Inversement, l'ancien ministre des Affaires étrangères de Hongrie, proche de Viktor Orban, n'obtient qu'un poste symbolique puisque quasi-dénué de compétences européennes, celui de l'Education, Culture, Jeunesse et Sports (voir les péripéties ci-après).

Les exceptions les plus visibles à la reconnaissance de la « bonne conduite » concernent l'Italie, la France et le Royaume-Uni, dont les ressortissants reçoivent des postes à très fortes compétences et visibilité: respectivement le poste de Haute-Représentante pour les Affaires Extérieures, le poste de Commissaire aux Affaires économiques et à la Fiscalité, et le poste de Commissaire aux Services financiers. Ceci s'explique d'abord par la pression des gouvernements concernés pour obtenir ces postes, la campagne ouvertement menée par l'Italie et la France étant inédite à cet égard. Mais sans doute aussi par la volonté délibérée de M. Juncker d'associer certaines nationalités à des dossiers sensibles (voir ci-dessous).

- Une organisation novatrice

Non seulement les partis européens ont innové en désignant des « *Spitzenkandidaten* » (têtes de listes ayant vocation à devenir président de la Commission en cas de victoire), non seulement les Etats membres ont pris au sérieux la désignation des Commissaires, mais le Président Juncker lui-même a procédé à de fortes innovations dans l'organisation de la Commission. Pour la première fois, sept Vice-Présidents sont désignés pour animer des « équipes de projets », lesquels visent à signifier les priorités du mandat : Emploi et Croissance, Marché unique numérique, Union de l'énergie, Euro et dialogue social, Europe dans le monde, Amélioration de la réglementation et relations interinstitutionnelles, Budget et ressources humaines⁹.

⁴ Andrus Ansip (Estonie), Valdis Dombrovskis (Lettonie), Jyri Katainen (Finlande)

⁵ Frans Timmermans (Pays-Bas), Federica Mogherini (Italie)

⁶ Kristalina Georgieva (Bulgarie), Maros Sefcovic (Slovaquie)

⁷ Gunther Oettinger (Allemagne – Economie numérique), Johannes Hahn (Autriche – Voisinage et Elargissement), Cecilia Malmström (Suède – Commerce), Neven Mimica (Croatie – Coopération internationale et Développement)

⁸ Andrus Ansip (Estonie), Valdis Dombrovskis (Lettonie), Jyri Katainen (Finlande), Frans Timmermans (Pays-Bas)

⁹ Voir détails de la composition en Annexe.

L'innovation est intéressante à plusieurs titres. C'est d'abord une manière habile de contourner la règle qui octroie un Commissaire à chaque Etat membre : sept des membres du Collège sont « plus égaux que les autres » puisqu'ils sont Vice-Présidents avec mission explicite de coordonner leurs collègues membres de l'équipe de projet. Mais chacun conserve un poids égal en cas de vote au sein du Collège (voir ci-dessous), et surtout ils ne disposent pas de services affectés en propres, contrairement aux Commissaires.

Des idées similaires avaient circulé dans le passé, telle que celle de Commissaires « senior » et « junior », ou de « cluster » de Commissaires ; cela avait été notamment discuté lors de la Convention sur l'avenir de l'Europe (2002-2003) ayant mené à la Constitution européenne puis au Traité de Lisbonne. Elles avaient été vigoureusement rejetées par les « petits » Etats membres et par les Etats candidats à l'adhésion, qui craignaient que cette organisation n'avantage les « grands » Etats membres.

On pourrait s'étonner que cette innovation n'ait pas été rejetée par les gouvernements. La nationalité du Président et des Vice-Présidents – tous issus de « petits » Etats membres sauf la Haute Représentante pour les Affaires étrangères – a probablement fait beaucoup pour apaiser les anciennes craintes. Plus décisive, sans doute, aura été l'expérience déplorable de la manière dont a été « gouvernée » la Commission sous le précédent Président, M. Barroso. Celui-ci se voyait d'abord comme un chef hiérarchique amené à trancher – souvent autoritairement – des différends ou à édicter des priorités, et non comme un animateur d'équipe chargé d'assurer la cohésion d'un collège pléthorique autour d'un nombre limité de priorités stratégiques. Dès lors, en l'absence d'incitation à travailler collégalement, les membres de la Commission étaient d'autant plus tentés de travailler en « silos » que le seul moyen d'exister aux yeux des institutions européennes et des secteurs économiques dépendants de leur action était de pousser des initiatives personnelles.

De la même manière qu'avec la nomination de personnalités politiquement très expérimentées, les Etats membres ont donc, en creux, reconnu l'importance de créer de la cohérence, et donc le besoin d'un exécutif collégial plus fort, en acceptant une organisation plus hiérarchique de la Commission européenne.

- Un volontarisme politique dans le discours

Soulignons aussi une évolution notable dans le discours¹⁰. En Juillet 2014, le Président-désigné se présentant devant le Parlement européen pour le vote sur sa désignation a parlé en homme politique.

Tout d'abord, il se refuse à présider un « comité technique composé de fonctionnaires brillants aux ordres d'une autre institution », et à être « l'aide de camp du Parlement européen ». Il veut une Commission « plus politique, ... très politique ». Il annonce la présence des membres de la Commission pour négocier les législations avec le Parlement et le Conseil, ce à quoi avaient renoncé nombre de Commissaires dans la Commission précédente. Habile, il veut choisir « le pragmatisme comme méthode », mais affirme aussi vouloir « réhabiliter la méthode communautaire », mettre fin aux « dérives intergouvernementalistes », et il se prononce même en faveur d'une représentation

¹⁰ Voir les discours de M. Juncker devant le Parlement européen le 15 juillet 2014 (http://ec.europa.eu/about/juncker-commission/docs/pg_fr.pdf) et le 22 octobre 2014 (http://europa.eu/rapid/press-release_SPEECH-14-705_fr.htm)

commune (« *une seule chaise* ») de l'Union économique et monétaire dans les institutions de Bretton Woods. Bref, avec finesse, il fait savoir que la Commission souhaite jouer à nouveau pleinement son rôle institutionnel.

Au-delà, allant jusqu'à parler de « *Commission de la dernière chance* », le Président désigné n'hésite pas à dire que « *l'Europe a perdu de sa crédibilité* », qu'« *elle a besoin d'une réforme en profondeur* », qu'elle a « *perdu de sa compétitivité au niveau international* », et que « *la crise n'est pas terminée* ». Il reconnaît que, durant la crise, « *le dialogue social a souffert* », que le « *29ème Etat au sein de l'Union européenne* » est celui des sans-emplois, et que des erreurs ont été commises dans la gestion de la crise de la zone euro. Enfin, il aborde des sujets tabous pour quelques Etats membres : ceux de l'Allemagne, en appelant à utiliser davantage les marges de manœuvre offertes par le pacte de stabilité ; ceux du Royaume-Uni, en affirmant que la libre circulation des travailleurs « *est une chance, et non une menace* » ; et ceux de son propre pays, le Luxembourg, en se déclarant favorable à « *l'adoption d'une assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés et d'une taxe sur les transactions financières* ». Bref, pour s'assurer le soutien d'une coalition conservatrice et sociale-démocrate au Parlement européen, il énonce son adhésion à « *l'économie sociale de marché* » et l'assume.

Cette approche résolument politique dans le discours est confirmée par une claire volonté de communication, elle aussi en rupture avec la Commission sortante. En témoignent la nouvelle volonté de communiquer avec la presse et la réorganisation des services de communication. Désormais, le Président lui-même – comme il l'a fait à l'issue de la première réunion du collège le 5 novembre 2014¹¹ - ou au moins un Commissaire présentera à la presse les décisions de la Commission à l'issue de sa réunion hebdomadaire. Significatif aussi de la volonté de rationalisation des services autant que des messages, la direction générale en charge de la communication est rattachée au Président lui-même, tandis que le service du porte-parole de la Commission est profondément réorganisé pour réduire le nombre jusque-là pléthorique de porte-paroles, l'organiser autour de pôles cohérents avec les équipes de Commissaires, et le composer en majorité de journalistes professionnels¹².

2 - AU-DELA DES APPARENCES

Au-delà de premiers signaux encourageants, ce nouveau collège de Commissaires européens présente des faiblesses et comporte des risques qui appellent à la vigilance.

- Le rôle des gouvernements nationaux reste prépondérant

Le Président de la Commission et huit membres de son équipe sont issus des urnes, et chacun des membres du collège a été auditionné par les commissions spécialisées du Parlement européen pour tester son engagement et ses compétences européens. La dramaturgie a gagné en visibilité autant qu'en intensité, et c'est peut-être le symptôme de l'émergence d'un *demos* politique européen. Toutefois, cette évolution vers la parlementarisation de la formation de la Commission européenne souffre encore d'importantes limites.

¹¹ http://ec.europa.eu/news/2014/11/20141105_fr.htm

¹² http://ec.europa.eu/dgs/communication/about/contact_us/ec_spokespersons/index_en.htm

La première est structurelle. Chaque gouvernement reste largement maître de la désignation du membre de la Commission de son pays, et dans leur ensemble, les gouvernements ont plus que jamais exercé des pressions pour exiger tel ou tel portefeuille.

La deuxième limite réside dans les conditions d'élaboration du discours programmatique du Président-désigné. Les voix n'ayant jamais été aussi dispersées au Parlement européen¹³, un processus parlementaire classique aurait conduit les leaders des partis arrivés en tête (PPE et PSE en l'occurrence) à négocier un accord de gouvernement sur lequel rassembler ensuite une majorité de coalition pour élire le Président de la Commission. Si le vote de « grande coalition » PPE-PSE a bien eu lieu, et ceci en partie grâce à un discours-programme très équilibré de M. Juncker (voir ci-dessous), le processus qui a conduit à l'élaboration de ce discours-programme a manqué de transparence. Certes, le Président-désigné a eu des contacts avec les leaders des groupes parlementaires, d'abord et avant tout avec le leader du PSE et son ex-concurrent aux élections, Martin Schultz. Mais cela n'a rien eu de comparable avec la négociation des accords de coalition tels qu'on les connaît en Allemagne ou en Belgique, puisque les membres du Parlement n'ont, semble-t-il, pas été impliqués et que la discussion n'a pris aucune tournure publique.

La dernière limite est le fait que, malgré le caractère souvent approfondi et parfois dramatisé des auditions des Commissaires-désignés, l'influence du Parlement européen sur la composition de la Commission a été, comme dans le passé, marginale. Une candidate, Mme Brantusek (Slovénie), a bien été recalée pour incompétence (sans égard pour le fait qu'elle avait été Premier Ministre), mais ce n'est ni plus ni moins que ce qui s'est produit en 2004 et en 2009. Les polémiques autour des candidatures de certains Commissaires n'ont conduit qu'à des réaménagements marginaux de quelques portefeuilles¹⁴ ou à des demandes de précisions complémentaires adressées à certains Commissaires (M. Hill, M. Moscovici, M. Arias Canete). Sur le fond, les candidats ne se sont jamais départis des quelques engagements ou lignes directrices tracés par le Président Juncker en juillet, et les auditions n'ont donc pas permis aux parlementaires de connaître les priorités ou initiatives que comptaient prendre, individuellement, les membres de la Commission.

En d'autres termes, le Parlement européen n'ayant pas de pouvoir direct sur le choix des Commissaires, et les gouvernements n'ayant pas montré de désaccords majeurs sur l'allocation des responsabilités au sein du futur collège, la grande coalition qui a permis l'élection de M. Juncker a prévalu lors de l'investiture du collège. La pression de la crise que traverse l'Europe a fait le reste pour endosser la nouvelle équipe sans retard, sans laisser le loisir aux parlementaires d'influer sur la composition ou l'organisation de la Commission.

- Le risque de déficit de légitimité personnelle des membres de la Commission ?

M. Juncker a fait un pari risqué : il a alloué près de la moitié des portefeuilles à des Commissaires d'Etats membres qui ont traditionnellement ou conjoncturellement un intérêt national lié au contenu

¹³Voir la comparaison entre les élections de 2009 et 2014 : <http://www.europarl.europa.eu/elections2014-results/fr/election-results-2014.html>

¹⁴Le plus médiatisé étant le retrait des questions liées à la citoyenneté européenne de l'escarcelle de M. Navracsics en raison de sa proximité avec M. Orban, Premier Ministre de Hongrie.

de ces portefeuilles¹⁵. On peut citer : concurrence-Danemark, commerce-Suède, agriculture-Irlande, fonds structurels-Roumanie, élargissement-Autriche, pêche-Malte, réduction de la réglementation-Pays-Bas, culture-Hongrie, affaires économiques-France, services financiers-Royaume-Uni, climat-Espagne.

Les membres de la Commission jurent indépendance à l'égard de leur pays d'origine, et ne les représentent donc pas au sein de la Commission. Les polémiques et débats qui ont entouré les nominations des quatre derniers de cette liste - ainsi que le propre passé de M. Juncker (Premier ministre du Luxembourg et dès lors organisateur de la concurrence fiscale) - montrent pourtant que, d'emblée, une suspicion risque de peser sur l'action des différents Commissaires : sont-ils suffisamment indépendants de leur Etat d'origine ? Leur action est-elle au contraire destinée à contrer les choix des gouvernements qui les ont nommés ?

On note par ailleurs que, parmi les huit principaux dirigeants de la nouvelle Commission (le Président et les 7 vice-Présidents), un seul est issu d'un grand Etat-membre (Mme Mogherini - Italie) et trois seulement des pays fondateurs de l'Union (Mme Mogherini, M. Juncker – Luxembourg –, M. Timmermans – Pays-Bas –). Toute l'Europe des 28 doit pouvoir se retrouver aux commandes de la Commission européenne, et comme vu auparavant, l'attribution des postes de Vice-Présidents correspond clairement à une logique d'expérience. Cependant, on peut s'interroger sur le poids et la considération que voudront accorder les « grands » pays de l'Union européenne à des Vice-Présidents issus de pays au poids démographique limité et entrés récemment dans l'Union.

Une autre illustration du risque qui pèse sur la légitimité personnelle des Commissaires en relation avec leur nationalité d'origine concerne les relations avec la Russie. La Haute Représentante pour les Affaires extérieures, Mme Mogherini, a dû batailler jusqu'au dernier moment pour convaincre certains gouvernements de l'Est de l'Europe qu'elle saurait tenir des positions fermes à l'égard de la Russie. Ce ne sont pas tant ses capacités personnelles et son expérience limitée qui ont été avancées pour mettre en cause sa candidature, mais bien la politique traditionnelle de son Etat d'origine, l'Italie, plutôt bienveillante envers la Russie. De son côté, l'Autrichien Hahn, responsable des relations de voisinage et de l'élargissement, saura-t-il gagner la confiance de gouvernements aux positions si diverses sur la Russie, alors que l'Autriche est militairement neutre ? Et le Slovaque Sefcovic, responsable de l'Union de l'énergie comme Vice-Président, saura-t-il tenir la bonne distance entre les voisins européens de la Russie, fortement dépendants de son approvisionnement en gaz, et les Etats membres les plus occidentaux, aux sources d'énergie plus diversifiées ?

Seules des compétences et une intelligence politique hors du commun permettront aux individus concernés d'éviter le piège de l'indifférence ou l'effondrement de l'habile architecture Juncker.

- Un manque de représentativité sociologique et politique

La composition de la Commission Juncker pêche par l'insuffisante présence des femmes. Si l'on peut faire crédit à M. Juncker d'avoir très tôt déclaré que la Commission qu'il souhaitait présider ne devrait

¹⁵Ou à des Commissaires qui sont personnellement en porte-à-faux avec les sujets traités, comme c'est le cas du Commissaire pour le climat et l'énergie, Miguel Arias Canete, qui a des participation dans deux compagnies pétrolières au moment de sa désignation par l'Espagne.

pas comprendre moins de femmes que la Commission sortante (neuf), on en est réduit à se réjouir qu'il ait réussi à influencer, en dernière heure, quelques Etats membres pour y parvenir. Encore a-t-il fallu promettre pour cela des postes importants, soit de Vice-Présidente (Mme Georgieva, et initialement, Mme Brantusek), soit des portefeuilles à forte compétence européenne (concurrence – Mme Verstager, commerce – Mme Malmström, marché intérieur – Mme Bienkowska). Ou encore – dit-on – a-t-il dû laisser filtrer le risque d'un portefeuille négligeable pour faire accélérer les négociations de coalition gouvernementale en Belgique, dont fait partie le choix du Commissaire européen, et ainsi obtenir la proposition d'une femme, Mme Thyssen¹⁶.

Le résultat est qu'alors que la féminisation des gouvernements nationaux et du Parlement européen progresse, elle stagne à la Commission : celle-ci compte 9 femmes sur 28 membres (32%), alors que le Parlement en compte 37% à l'issue des élections de 2014¹⁷. Certes, la Commission est plus féminine que la moyenne des gouvernements européens (27%)¹⁸, mais on était en droit d'attendre que la parité tînt une place de choix dans l'esprit de renouvellement qui a présidé à la formation de ce nouvel exécutif européen.

Si l'absence de parité marque le décalage sociologique de la nouvelle Commission, un décalage politique encore plus frappant est à noter par rapport au Parlement européen et au Conseil européen. Tandis que la droite et le centre-droit ont emporté 38% des sièges au Parlement européen en 2014 et que les sociaux-démocrates se sont maintenus à 25%, les membres de la Commission Juncker sont à 68% de droite et de centre-droit, et à 29% de centre-gauche. Ce décalage n'est pas à mettre au compte de la domination de la droite au Conseil européen puisque celui-ci est composé pour 57% de membres appartenant au PPE ou à l'ALDE, et pour 43% de membres appartenant au PSE.

	Droite et centre-droit (PPE, ALDE)	Centre-gauche (PSE)
Commission Barroso 2009-2014	75% (21)	25% (7)
Commission Juncker 2014-2019	68% (19)	29% (8)
Parlement européen 2009-2014	47%	26%
Parlement européen 2014-2019	38%	25%
Conseil européen 2014	57% (16)	43% (12)

Comment rendre compte de ce décalage ? L'explication réside dans le fait que quatre gouvernements présidés par le PSE ont désigné un Commissaire PPE ou ALDE. Dans trois cas sur quatre, c'était une femme, et dans deux cas sur quatre, il s'agissait d'un Commissaire sortant:

¹⁶ <http://www.express.be/business/fr/economy/la-belgique-est-menacee-dobtenir-un-poste-de-commissaire-europeen-dimportance-secondaire/206187.htm> ;
http://www.lecho.be/dossier/formationgouvernement/Marianne_Thyssen_a_l_Europe_un_bon_choix.9541080-7730.art

¹⁷ <http://www.europarl.europa.eu/elections2014-results/fr/gender-balance.html>

¹⁸ http://www.robert-schuman.eu/fr/doc/actualites/femmes_en_europe.pdf

Bulgarie (Mme Georgieva, sortante - PPE), Danemark (Mme Verstager – ALDE), République tchèque (Mme Joureva – ALDE), Autriche (M. Hahn, sortant – PPE). La prime à la parité et/ou à l'expérience a donc joué en défaveur de la représentativité politique de la Commission, l'expérience ayant par contre conduit un gouvernement ALDE à désigner un ancien ministre des Affaires étrangères PSE (Pays-Bas, M. Timmermans). Avec une telle composition politique, on est fondé à être très vigilant sur les orientations qui seront prises dans la réalisation du programme politique annoncé par M. Juncker.

- La droite aux manettes

Cette vigilance est d'autant plus requise que l'analyse politique des équipes de projets frappe par la domination de la droite et du centre-droit dans les groupes clés.

Le groupe « Emploi, Croissance, Investissement et Compétitivité », composé de 9 Commissaires, voit la droite et le centre-droit dominer de manière écrasante : 5 PPE, 1 ALDE et 1 Conservateur contre 2 PSE. Le groupe parallèle centré sur l'Union économique et monétaire, « Euro et dialogue social », composé de 8 Commissaires, est lui aussi dominé par la droite : 4 PPE, 1 ALDE et 1 Conservateur contre 2 PSE. Dans ces deux groupes décisifs pour la relance de la croissance en Europe, le Vice-Président appartient au PPE et le rapport de force est de 75 % en faveur de la droite, alors qu'il est de 68 % au niveau de l'ensemble de la Commission.

Le rapport est un peu plus équilibré dans deux autres groupes importants. Le groupe pour l'Action extérieure, composé de 5 Commissaires, est composé de 2 PPE, 1 ALDE et 2 PSE et présidé par 1 PSE. Il est à noter qu'en termes de nationalités, ce groupe ne comporte qu'un ressortissant d'un grand Etat membre (Mme Mogherini), ce qui renvoie à l'interrogation sur la confiance que ceux-ci pourront placer dans l'action extérieure de la Commission européenne. L'évaluation est sensiblement la même en ce qui concerne le groupe « Union de l'Energie », composé de 8 Commissaires, et dans lequel on trouve 4 PPE, 1 ALDE et 3 PSE (dont le Vice-Président). Là encore, on ne trouve que deux grands Etats Membres (Espagne, Pologne), mais aucun ressortissant d'un Etat fondateur.

Cette sur-représentation de la droite dans les équipes de projets clés amène à s'interroger sur les risques de concurrence, voire de conflits personnels au sein de la nouvelle Commission. Il faut rappeler que l'égalité de droit des membres de la Commission est inscrite dans le Traité puisque pour qu'une décision soit prise, elle nécessite la majorité des voix de ses membres, dont aucun n'a donc de voix prépondérante¹⁹. Les titres de Vice-Président est donc un titre honorifique et une fonction de coordination.

Où sera réellement logé le pouvoir de décision ? Dans les groupes de projet, dominés par la droite et principalement présidés par elle ? Dans les mains des Commissaires, qui seuls gardent le contrôle des services mais qui, à l'exception notable de M. Moscovici, sont de manière écrasante membres du PPE ou de l'ALDE pour ce qui concerne les portefeuilles à forte compétence « régaliennne »

¹⁹ Selon son règlement intérieur (JO L 308 du 8.12.2000), la Commission agit en « collègue » dans le respect des orientations politiques définies par son président. Ce principe de collégialité repose sur l'égalité des membres de la Commission dans leur participation à la prise de décision de l'institution. Il implique que les décisions sont délibérées en commun et que tous les membres en sont collectivement responsables.

européenne (migration, économie numérique, concurrence, services financiers, marché intérieur, commerce, énergie/climat) ? Ou dans le tandem Juncker/Timmermans, auquel le Président a délégué sa compétence de fixation du calendrier de travail de la Commission – et donc de l'élagage des propositions jugées intempestives - et qui, quoique social-démocrate, est un fervent partisan du rapatriement des compétences communautaires vers les Etats membres²⁰ ? Le rapport de force n'est clairement pas favorable aux sociaux-démocrates promoteurs d'une plus grande intégration progressiste de l'Europe ...

- Cinq ans pour quoi faire ? Un discours savamment dosé et des paradoxes en perspective

Que l'on ne s'y trompe pas, le discours qui a permis à M. Juncker d'obtenir l'investiture du Parlement européen est plus marqué du sceau de la continuité que de l'innovation, chaque pas vers la droite étant équilibré par un pas vers la gauche, quelques propositions ou prises de positions bien ciblées ayant permis d'obtenir la majorité requise.

<i>Rassurer à droite</i>	<i>Proposition de rassemblement</i>	<i>Rassurer à gauche</i>
UE devenue illisible, manquant de crédibilité Débureaucratiser et respecter la subsidiarité		Revoir les règles en matière d'OGM
Besoin de réformes pour relancer la compétitivité	Initiative de 300 milliards € d'investissements	Economie au service de l'homme
Stimuler la croissance oui, mais pas par l'endettement		Lutter contre le chômage et promouvoir le dialogue social Etendre la Garantie Jeunes
Respecter le Pacte de stabilité		Prendre garde aux impacts sociaux Repenser la Troïka Utiliser toutes les marges de manoeuvre Doter l'Union monétaire d'une capacité budgétaire propre
Développer les PME et stimuler l'innovation	Marché unique numérique	Réindustrialiser l'Europe
Achever le Marché intérieur		Préserver la libre circulation des travailleurs Combattre le dumping social
Faire le Marché unique du capital	Union bancaire	Lutter contre la fraude et l'évasion fiscale Assiette commune pour l'impôt sur les sociétés Taxe sur les transactions financières
Développer la résilience énergétique de l'économie européenne	Union de l'énergie	Investir dans les énergies renouvelables Lutter contre le changement climatique
	Traité transatlantique : pas à n'importe quel prix	
Contrôler l'immigration		Préserver et développer les droits fondamentaux Se doter d'une politique d'asile commune

²⁰ <http://www.government.nl/news/2013/06/21/european-where-necessary-national-where-possible.html>

De ce résumé schématique on comprend ce qui, au-delà du style lui-même (voir ci-dessus), a pu séduire une majorité de députés européens, et qui est l'essence même de la position institutionnelle de la Commission européenne : pour recevoir le soutien du Parlement européen, tant au moment de son entrée en fonction que tout au long de son mandat, elle se doit de proposer une ligne politique très centriste, et de trouver ensuite des majorités au cas par cas sur ses propositions. La gauche de gouvernement étant minoritaire au Parlement européen (PSE et Verts réunis font 32 % contre 48 % pour PPE, ALDE et Conservateurs réunis), mais les quatre groupes minoritaires représentant à eux seuls 27 % des sièges²¹, il fallait surtout que M. Juncker prononce un discours suffisamment équilibré, agrémenté de quelques propositions ou positions symboliques, pour rallier le nombre nécessaire et suffisant de voix social-démocrates. Il semblerait que les sociaux-démocrates aient été plus sensibles à l'argument du plan d'investissements de 300 milliards d'euros qu'à la quasi absence de proposition concrète sur l'harmonisation fiscale²²... C'est ainsi qu'au total, la Commission Juncker a été soutenue par 428 voix sur 699 exprimées, contre 488 pour la Commission Barroso sortante.

Pourtant, cette Commission arrive en fonction à un moment historique, celui d'une crise économique qui menace les Européens de décrochage²³. L'orthodoxie budgétaire et la création d'offre par le marché intérieur (dérégulation) s'avèrent désormais contre-productives si elles ne s'étoffent pas d'autres outils, d'abord et avant tout la relance de la demande à l'échelle européenne par l'investissement privé et public, la régulation des activités financières et la lutte contre la concurrence fiscale entre Etats membres.

Les annonces de M. Juncker ont été assez claires sur les deux premiers points. En première approche, la proposition d'un plan de 300 milliards d'euros d'investissements²⁴ sonne comme un défi à la CDU de Mme Merkel. Reste à voir ce qu'il y aura dedans, étant donné les rigidités des instruments à disposition des institutions européennes et l'atonie des systèmes de financements aux entreprises. Si c'est une usine à gaz, la proposition sonnera alors comme un cache sexe de droite. On attendra aussi de voir des propositions substantielles, d'une part, en matière de régulation bancaire et d'autre part, en matière de réglementation des pratiques fiscales des Etats membres, dont M. Juncker convient maintenant qu'elles sont le résultat d'un manque d'harmonisation européenne.

M. Juncker s'est donné 100 jours pour faire les propositions qui concrétiseront en les priorités de son mandat. Encore un effort, M. Juncker, est-on tenté de dire: démontrez aux Européens que l'on peut être de droite et pourtant se mettre au service d'idées assez différentes de celles de son pays et de sa famille politique d'origine lorsque le moment historique et l'intérêt général l'exigent.

²¹ Sur 741 sièges, Verts : 50 sièges, GUE : 52 sièges, Extrême droite : 48 sièges, Non inscrits : 52 sièges.

²² Mis à part la défense à minima de deux propositions de la Commission précédente sur l'harmonisation de l'assiette de l'impôt sur les sociétés et sur une taxe sur les transactions financières.

²³ Sans parler de la crise géopolitique à sa périphérie orientale, proche-orientale et méridionale qui, elle, menace physiquement les Européens

²⁴ http://europa.eu/rapid/press-release_IP-14-2128_fr.htm

3 - QUELQUES PISTES POUR L'AVENIR

- Gagner les élections au niveau européen !

Si la social-démocratie européenne peut s'honorer d'avoir été à l'origine du concept de « *Spitzenkandidat* » et donc d'une meilleure légitimité de la Commission européenne qui entre en fonction, elle n'a clairement pas gagné les élections et n'est majoritaire dans aucune des institutions européennes (elle ne l'a d'ailleurs jamais été dans les trois en même temps). Elle doit même faire face à une Commission européenne nettement plus à droite que le Parlement et le Conseil européen. Même si la configuration en grande coalition au Parlement européen offre des opportunités de peser pour un rééquilibrage, ceci ne pourra se faire qu'occasionnellement, sauf à se doter d'une stratégie politique claire sur l'ensemble de cette mandature 2014-2019.

Dès lors, la gauche européenne²⁵ ne pourra influencer l'agenda européen des cinq prochaines années que si elle est résolument offensive sur les sujets économiques, sociaux et environnementaux qui lui tiennent à cœur, qui sont capables de réunir une majorité de grande coalition au Parlement européen, et qui pourront directement et rapidement réconcilier les citoyens européens avec l'Europe. Ces sujets devront être en nombre limités pour être efficaces, faute de quoi, les sociaux-démocrates au mieux se perdront dans des combats stériles, au pire risquent de laisser une place encore plus grande aux euro-sceptiques de tous bords lors des élections européennes de 2019.

A moyen terme, il n'y aura sans doute pas de retour en arrière sur la nomination du Président de la Commission européenne : il sera désormais le candidat du parti vainqueur des élections européennes. Pas de salut donc, pour la gauche, hors d'une victoire aux élections européennes en Europe, et pas seulement en France !

- Parlementariser la désignation de la Commission européenne

Au-delà, il convient de militer pour la démocratisation de la Commission européenne en bâtissant sur les récentes avancées et en plaidant pour une vraie parlementarisation de sa désignation.

L'inefficacité d'une Commission pléthorique et la logique d'une Europe qui s'élargit conduisent théoriquement à deux options quant à la composition de la Commission européenne : soit les groupes de Commissaires à la Juncker – dont on jugera rapidement de l'(in)efficacité –, soit la réduction du nombre de ses membres – dont l'acceptabilité butte encore sur la manière dont est perçue la représentativité de l'exécutif européen. Pourtant, cette apparente difficulté peut et doit être dépassée. D'abord, la priorité est de redonner de l'efficacité à l'exécutif européen, car l'efficacité est l'aune ultime à laquelle juger la légitimité de l'Union européenne dans son ensemble. Ensuite, il est indispensable de débureaucratiser et donc de politiser l'exécutif européen ; cela passe par la définition avec ses instances de nomination – le Parlement européen et le Conseil européen – d'un programme de gouvernement pour la mandature.

²⁵ Pour ne pas mentionner la gauche française, qui ne pèse que 13 députés PS et 4 Verts sur les quelque 200 du groupe PSE.

Ainsi, il s'agit de basculer d'un processus se résumant à un accord sur les personnes, que maîtrisent quasi-exclusivement les gouvernements nationaux, vers un processus axé sur le « que-faire ? », qui passe par un accord entre les trois institutions du triangle communautaire. Pour cela, nous plaçons pour :

La réduction du nombre de Commissaires : la flexibilité offerte par les Traités a été utilisée à rebours de ce qui était prévu, puisque les Etats membres ont choisi de maintenir le principe d'un Commissaire par Etat membre. Mais l'expérience des Commissions Barroso – pléthoriques et inefficaces – et celle, espérons-le réussie, d'une Commission Juncker organisée autour de Vice-Présidents chefs d'équipe mais sans portefeuille, devraient l'indiquer: il n'y a pas de place pour 28 Commissaires dotés des pleins pouvoirs prévus par le Traité. L'argument de la légitimité à travers la présence d'un national de chaque Etat membre peut donc être retourné : le Traité de Lisbonne prévoit déjà un nombre inférieur ; la Commission Barroso semblait-elle plus légitime parce qu'elle comprenait un Commissaire par Etat membre ? La légitimité au niveau européen est d'abord celle d'une action efficace. Dès lors, mieux vaut 15-18 Commissaires actifs, efficaces et représentatifs politiquement qu'un collègue ectoplasmique et paralysé ! Ce qu'une décision à l'unanimité du Conseil européen peut faire, une autre peut le défaire. Et ceci pourrait être fait le plus rapidement possible, à froid, en dehors de toute révision des Traités, et bien avant les prochaines échéances électorales.

1. *La réduction du nombre de Commissaires* : la flexibilité offerte par les Traités a été utilisée à rebours de ce qui était prévu, puisque les Etats membres ont choisi de maintenir le principe d'un Commissaire par Etat membre. Mais l'expérience des Commissions Barroso – pléthoriques et inefficaces – et celle, espérons-le réussie, d'une Commission Juncker organisée autour de Vice-Présidents chefs d'équipe mais sans portefeuille, devraient l'indiquer: il n'y a pas de place pour 28 Commissaires dotés des pleins pouvoirs prévus par le Traité. L'argument de la légitimité à travers la présence d'un national de chaque Etat membre peut donc être retourné : le Traité de Lisbonne prévoit déjà un nombre inférieur ; la Commission Barroso semblait-elle plus légitime parce qu'elle comprenait un Commissaire par Etat membre ? La légitimité au niveau européen est d'abord celle d'une action efficace. Dès lors, mieux vaut 15-18 Commissaires actifs, efficaces et représentatifs politiquement qu'un collègue ectoplasmique et paralysé ! Ce qu'une décision à l'unanimité du Conseil européen peut faire, une autre peut le défaire. Et ceci pourrait être fait le plus rapidement possible, à froid, en dehors de toute révision des Traités, et bien avant les prochaines échéances électorales.
2. *L'établissement de la parité parmi les règles de nomination* : dans la décision ci-dessus, le Conseil européen devrait être plus soucieux de parité hommes-femmes que de rotation des nationalités.
3. *La désignation du « Spitzenkandidat » par des primaires au sein de chaque grand parti européen* : jusqu'à présent, le choix des têtes de liste a été l'émanation de rapports de force et d'influence entre délégations nationales. Il convient de passer à la vitesse supérieure et de pousser les partis européens à organiser, 6 mois à 1 an avant les élections, des primaires

qui permettraient à leurs militants de participer au choix de leur tête de liste, et ainsi de la faire connaître aux électeurs.

4. *L'élection du Président de la Commission sur la base d'un contrat de mandature* : entre le résultat des élections, qui permet de déterminer le candidat à la tête de la Commission, et son élection par le Parlement européen s'écoulent environ deux mois. Dès lors qu'aucun doute sur le futur président de la Commission ne pourra subsister puisque celui-ci émanera des résultats électoraux, c'est sur le programme de gouvernement que les énergies politiques, y compris celle des Etats membres, devraient se porter. Ce que ceux-ci perdront sur la forme – le nombre de Commissaires et le choix du président – ils devraient donc le retrouver sur le fond, à savoir les orientations prioritaires de la nouvelle Commission. Cette discussion devrait se faire à ciel ouvert, entre le Président désigné et les chefs de groupes parlementaires d'une part, et le Conseil européen réuni en session extraordinaire d'autre part.
5. *La désignation des membres de la Commission par le Président élu lui-même*. Puisque le nombre de Commissaires serait réduit (et même s'il ne l'est pas), c'est au Président, une fois élu par le Parlement européen, que devrait logiquement revenir de former son collège, sur base de propositions des gouvernements nationaux. Idéalement, c'est pendant la campagne électorale que la tête de liste devrait présenter cette liste de candidats putatifs, de façon à ce que les électeurs sachent vers qui iraient leurs votes. A tout le moins, les gouvernements devraient avoir proposé leurs candidats avant les élections, pour permettre au Président de la Commission de finaliser rapidement son équipe sur la base d'une part du résultat des élections européennes (refléter la composition du Parlement européen) et, d'autre part, du contrat de mandature passé avec le Conseil européen et le Parlement. La règle de parité serait assurée par la proposition de deux candidats par les gouvernements nationaux, un homme et une femme. Et ceux-ci devraient être rassurés : même si leur ressortissant ne siège pas à la Commission, ils connaîtront les orientations de la nouvelle Commission puisqu'ils auront participé à leur élaboration. Actuellement, c'est l'inverse : ils savent qui ils nomment, mais pas pour quel projet.
6. *L'attribution des portefeuilles sur la base d'un programme de mandature et de la compétence personnelle*, permettant ainsi aux candidats Commissaires de se présenter aux auditions du Parlement européen en ayant eu le temps de discuter ensemble et avec le Président d'orientations ou d'initiatives précises et déjà débattues collégalement.

Toutes ces propositions peuvent être mises en place dès les prochaines élections européennes, car elles relèvent essentiellement d'une nouvelle organisation des partis politiques européens et du comportement des acteurs politiques. Aucune de ces propositions ne nécessite de révision des Traités européens. Seules les deux premières requièrent un changement des règles existantes, à l'unanimité des Etats membres.

ANNEXE

COMPOSITION DE LA COMMISSION JUNCKER

Nom	Responsabilité	Pays	Fonction passée la plus élevée	Affiliation politique	Principaux Commissaires attachés
Jean-Claude JUNCKER	Président	Luxembourg	Premier ministre	PPE	-
Frans TIMMERMANS	Premier Vice-Président Amélioration de la réglementation, Relations institutionnelles, Etat de droit et Charte des droits fondamentaux, Développement durable	Pays-Bas	Ministre des Affaires étrangères	PSE	Vera Jourova Dimitri Avramopoulos (Ensemble des Commissaires)
Federica MOGHERINI	Vice-Présidente Haute Représentante pour la Politique étrangère et la sécurité commune	Italie	Ministre des Affaires étrangères	PSE	Johannes Hahn Neven Mimica Cecilia Malmström Christos Stylianides (Miguel Arias Canete) (Dimitris Avramopoulos) (Violeta Bulc)
Kristalina GEORGIEVA	Vice-Présidente Budget et Ressources humaines	Bulgarie	Commissaire européen	PPE	Tous
Andrus ANSIP	Vice-Président Marché unique numérique	Estonie	Premier ministre	ALDE	Vera Jourova Gunther Oettinger Elzbieta Bienkowska Pierre Moscovici Marianne Thyssen Vera Jourova Corina Cretu Phil Hogan (Vytenis Andriukaitis) (Jonathan Hill) (Tibor Navracsics) (Margrethe Vestager) (Carlos Moedas)
Maros SEFCOVIC	Vice-Président Union de l'Energie	Slovaquie	Commissaire européen	PSE	Miguel Arias Canete Elzbieta Bienkowska Karmenu Vella Corina Cretu Phil Hogan Violeta Bulc (Carlos Moedas) (Günther Oettinger) (Cecilia Malmström) (Marianne Thyssen) (Pierre Moscovici) (Vera Jourova)
Valdis	Vice-Président Euro et Dialogue social	Lettonie	Premier ministre	PPE	Pierre Moscovici Marianne Thyssen

DOMBROVSKIS					Jonathan Hill Elzbieta Bienkowska Corina Cretu Vera Jourova Tibor Navracsics
Jyrki KATAINEN	Vice-Président Emploi, Croissance, Investissement et Compétitivité	Finlande	Premier ministre	PPE	Gunther Oettinger Pierre Moscovici Corina Cretu Jonathan Hill Elzbieta Bienkowska Miguel Arias Canete Violeta Bulc (Cecilia Malmström) (Vytenis Andriukaitis) (Johannes Hahn) (Karmenu Vella) (Dimitris Avramopoulos) (Phil Hogan) (Vera Jourova) (Carlos Moedas)
Violeta BULC	Transports	Slovénie	Ministre	ALDE	-
Gunther OETTINGER	Economie et société numériques	Allemagne	Commissaire européen	PPE	-
Johannes HAHN	Politique de voisinage et Négociations d'élargissement	Autriche	Commissaire européen	PPE	-
Cecilia MALMSTRÖM	Commerce	Suède	Commissaire européen	ALDE	-
Neven MIMICA	Coopération internationale et Développement	Croatie	Commissaire européen	PSE	-
Miguel ARIAS CANETE	Action pour le Climat et l'Energie	Espagne	Ministre	PPE	-
Karmenu VELLA	Environnement, Affaires maritimes et Pêche	Malte	Ministre	PSE	-
Vytenis ANDRIUKAITIS	Santé et sécurité alimentaire	Lithuanie	Ministre	PSE	-
Dimitris AVRAMOPOULOS	Migration, Affaires intérieures et Citoyenneté	Grèce	Ministre des Affaires étrangères	PPE	-
Marianne THYSSEN	Emploi, Affaires sociales, Compétences et Mobilité des travailleurs	Belgique	Député européen	PPE	-
Pierre MOSCOVICI	Affaires économiques et financières, Fiscalité et Union douanière	France	Ministre de l'Economie	PSE	-

Christos STYLIANIDES	Aide humanitaire et Gestion des crises	Chypre	Porte-Parole du Gouvernement	PPE	-
Phil HOGAN	Agriculture et Développement rural	Irlande	Ministre	PPE	-
Jonathan HILL	Stabilité financière, Services financiers et Union des marchés de capitaux	Royaume-Uni	Leader de la Chambre des Lords	CRE	-
Elzbieta BIENKOWSKA	Marché intérieur, Industrie, Entrepreneuriat, PME, Espace	Pologne	Ministre	PPE	-
Vera JOUROVA	Justice, Consommateurs, Egalité des genres	République tchèque	Ministre	ALDE	-
Tibor NAVRACSICS	Education, Culture, Jeunesse et Sport	Hongrie	Ministre des Affaires étrangères	PPE	-
Corina CRETU	Politique régionale	Roumanie	Député européen	PSE	-
Margrethe VESTAGER	Concurrence	Danemark	Ministre de l'Economie	ALDE	-
Carlos MOEDAS	Recherche, Science et Innovation	Portugal	Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre	PPE	-